



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

En raison de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19 qui s'est répandue au Canada et à l'ensemble, des activités économiques du pays sont présentement affectées. Les conditions liées à cette pandémie évoluent rapidement et les gouvernements du Québec et du Canada ont mis en place des mesures d'urgence afin de mitiger la propagation du virus et de protéger la population. Des mesures ont été prises par la santé publique afin de pratiquer la distanciation sociale et le confinement des gens pour une période indéterminée. Conformément aux directives du Ministère des Affaires Municipales nous tenons la séance du conseil à huis clos.

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 14 décembre 2020.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville à conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents : François Lupien, Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Éric Allard, Maureen Landry et Karina Poudrier.

Formant quorum sous la présidence du maire Stéphane Dionne, sont également présents Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente. Gaby Tessier, inspecteur est également présent en conférence téléphonique.

À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.

1. OUVERTURE, PRÉSENCE ET BIENVENUE.

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

2020.185

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant les deux points suivants au varia :

- 13.1 Formation Q2r.22
- 13.2 Réparation Pick up

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du conseil

Le lundi 14 décembre 2020 19h30

1. Ouverture, présences et bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de novembre 2020
4. Dépôt de la correspondance
5. Adoption des comptes à payer et transferts
6. Période de questions
7. Demande des citoyens et autres

8. Administration
 - 8.1 Achat tables
 - 8.2 Report projet 2020 en 2021
 - 8.3 IPC salaires 2021
 - 8.4 Renouvellement contrats - salaires 2021-2024
 - 8.5 Dépôt des états comparatifs
 - 8.6 Dépôt du registre des déclarations des dons et autres avantages des élus
 - 8.7 Caméra garage municipal

9. Incendie et sécurité publique
 - 9.1 Facture au 31 octobre 2020 et 30 novembre 2020
 - 9.2 Demande aide financière caisse Desjardins de l'Est de Drummond

10. Voirie et Urbanismes
 - 10.1 Vente Aérotherme
 - 10.2 Programme d'aide à la voirie locale



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

10.3 Programme TECQ

- 11. Loisirs
 - 11.1 Bibliothèque
- 12. Hygiène du milieu
 - 12.1 Régie inter municipale de gestion des déchets du Bas St-François
 - 12.2 PGMR
- 13. Varia
- 14. Dépôt et rapport des comités
- 15. Période de questions
- 16. Levée de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE NOVEMBRE 2020 :

2020.186

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'adopter le procès-verbal de novembre 2020 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

4. CORRESPONDANCE:

Le maire fait la lecture de la correspondance.

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS :

2020.187

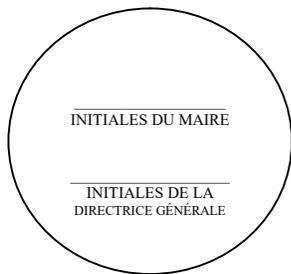
Considérant les déboursés en date du 14 décembre 2020, déboursés effectués durant le mois :

Comptes payés durant le mois et au 14 décembre 2020:

#	Fournisseurs (description).....	montant
	Salaires (novembre 2020)	9 773.22\$
	Int (site internet)	57.43\$
	Cogeco (téléphone et internet)	244.72\$
	Hydro Québec (garage)	160.66\$
	Hydro Québec (luminaires)	65.06\$
	Hydro Québec (hôtel de ville)	657.91\$
	Hydro Québec (luminaires)	62.96\$
9225	Mun. Village NDBC (incendie septembre 2020)	6 021.91\$
9226	Cimota (scellement de fissures)	16 860.48\$
9227	MRC Drummond (quote-part octobre et novembre)	13 133.74\$
9228	Hélène Ducharme (entretien ménager)	460.00\$
9229	Excavation J.Noël Francoeur (1 ^{er} vers. Déneigement 2020-2021)	23 451.14\$
	Total :	70 946.64\$

Comptes à payer au 2 novembre 2020:

#	Fournisseurs (description).....	montant
9230	Contribuable (remb. taxes – suite une diminution évaluation)	243.58\$
9231	Contribuable (remb. taxes – suite une diminution évaluation)	567.89\$
9232	CN (passage à niveau)	622.50\$
9233	Therrien Couture Jolicoeur (avocat)	1 479.16\$
9234	Ministre du Revenu du Québec (remises salaires novembre)	849.39\$
9235	annulé	
9236	MCI Protection (inspection extincteurs)	226.73\$
9237	Receveur général du Canada (remises salaires novembre)	860.76\$
9238	R.G.M.R. Bas St-Francois (quote-part déc. 2020 et 1 collant)	9 220.83\$
9239	Maskatel (décembre 2020)	278.32\$
9240	Enviro 5 (vidange fosse)	538.90\$
9241	Ville Drummondville (frais cour)	249.00\$
9242	Xerox Canada (photocopies et vers. Location)	908.80\$
9243	Infotechj (enveloppes et comptes de taxes – Crédit MAPAQ 276.50)	1090.53\$
9244	Drakkard (caoutchou porte de garage)	61.08\$
9245	David Beauchemin (déneigement 2020-2021 Mitchell)	258.69\$
9246	Excavation J.N. Francoeur (déneigement déc. 2020)	23 451.14\$
9247	Québec Municipal (abonnement annuel)	95.69\$
9248	Englobe (étude sol terrain route 122)	8 968.05\$



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

9249	Excavation Jocelyn Vincent (enlever arbre)	862.31\$
9250	annulé	
9251	Hamel Propane (aérotherme)	8 152.14\$
9252	Multi Ligne G.P. (installation système téléphone, router et switch)	4 233.37\$
9253	annulé	
9254	Les gouttières Élite (réparation gouttière)	902.55\$
9255	S.D. Énergie (installation intercepteur d'huile)	15 451.73\$
9256	Infotech (transport papeterie)	56.85\$
9257	Garage Martin Allard (Changement d'huile)	162.42\$
9258	Les entreprises Delorme (aqueduc 12 ^e rang Wendover)	2 759.40\$
9259	Excavation Eric Vincent (broyeur forestier ch. 4 Saisons, 13 ^e rg W)	1 966.07\$
9260	Hélène Ducharme (entretien ménager)	240.00\$
9261	Hamel Propane (propane garage)	371.27\$
Total :		85 129.75\$

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu d'accepter les déboursés pour un total de 156 075.79\$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l'inspecteur Gaby Tessier en référence au règlement de délégation de pouvoir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

6. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La séance étant à huis clos aucune question n'a été reçue au préalable.

7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES

8. ADMINISTRATION ;

8.1 ACHAT TABLES ;

2020.188

Considérant que plusieurs tables sont abîmées dans la salle du conseil ;

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'autoriser un montant de 1 000\$ afin de remplacer les tables de bois et acheter 6 tables en plastique.

De vendre les autres tables, départ au coût de 10\$ / chaque au plus offrant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.2 REPORT PROJET 2020 EN 2021;

2020.189

Considérant que les projets suivants n'ont pu être réalisés en 2020 compte de tenu de la pandémie Covid 19;

Aménagement hôtel de ville et garage municipal : 35 000\$

Asphalte Voirie : 60 000\$

Fibre optique : 54 000\$

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'affecter ces montants à un surplus accumulé affecté pour réalisation en 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

8.3 IPC SALAIRES ÉLUS 2021;

2020.190

Considérant le règlement sur le traitement des élus prévoient une augmentation minimum de 2 %;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Francois Lupien et résolu d'appliquer l'augmentation de 2% prévu au règlement du traitement des élus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.4 RENOUVELLEMENT CONTRAT - SALAIRES 2021-2024;

2020.191

Considérant la demande des employés de déterminer leurs conditions de travail et ajustements salariaux pour les 4 prochaines années ;

Considérant la recommandation du comité du personnel en date du 26 novembre 2020;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'accepter les recommandations du comité des ressources humaines pour les années 2021 à 2024 reproduites à l'annexe A

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

Annexe A

Salaires directrice générale : salaires annuels répartie en 52 semaines égales du 1^{er} janvier au 31 décembre incluant les semaines de vacances.

2021 : 61 700\$

2022 : 65 700\$

2023 : 68 700\$

2024 : 71 700\$

Conserve 5 semaines par année de vacances.

Salaires inspecteur : salaires annuels répartie en 52 semaines égales du 1^{er} janvier au 31 décembre incluant les semaines de vacances.

2021 : 50 000\$

2022 : salaires 2021 + 2 % = 51 000\$

2023 : salaires 2022 + 2% = 52 020\$

2024 : salaires 2023 + 2% = 53 060.40\$

Ajout d'une 4^e semaine de vacances

Secrétaire adjointe :

2021 : 21\$ / hrs

2022 : salaires 2021 + 2 % = 21.42\$ / hrs

2023 : salaires 2022 + 2% = 21.85\$ / hrs

2024 : salaires 2023 + 2% = 22.29\$ / hrs

Salaires électoraux :

Augmenter le salaire le plus bas afin qu'il ait le salaire minimum et au prorata pour les autres postes.

8.5 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS;

Dépôt des états comparatifs est fait séance tenante.

8.6 DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES DONS ET AUTRES AVANTAGES DES ÉLUS;

La directrice générale secrétaire-trésorière dépose en séance tenante un extrait du registre public des déclarations faites, par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1), depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait du registre a été déposé. En date d'aujourd'hui aucune déclaration a été fait au registre.



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Il convient de rappeler que les membres du conseil doivent, en vertu de l'art. 6, al. 2 de la Loi sur l'éthique, faire une déclaration écrite auprès de la directrice générale secrétaire-trésorière lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage : - Qui n'est pas de nature purement privée ou - Qui peut influencer l'indépendance ou compromettre l'intégrité et - Qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus adopté par le conseil, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$. Il faut enfin souligner que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdit lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité.

8.7 CAMÉRA GARAGE MUNICIPAL:

Suite à un dépôt des pneus hors normes, le conseil étudie la possibilité de faire installer des caméras, et mandate l'inspecteur à regarder ce qu'on pourrait installer et le budget nécessaire.

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 FACTURE AU 31 OCTOBRE 2020 ET 30 NOVEMBRE 2020:

2020.192

Considérant la facture incendie au 31 octobre 2020 au montant de 5 942.23\$

Considérant la facture incendie au 30 novembre 2020 au montant de 4 730.01\$

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'autoriser le paiement de la facture au 31 octobre 2020 et 30 novembre au montant de 10 672.24\$ pour les 2 mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.2 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE CAISSE DESJARDINS DE L'EST DE DRUMMOND

2020.193

Considérant que les municipalités Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village et Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse désirent présenter un projet d'acquisition d'une génératrice dans le cadre de l'aide financière offert par la Caisse Desjardins de l'Est de Drummond;

Considérant que ladite génératrice sera installée à la nouvelle caserne incendie;

Considérant que la caserne incendie pourra servir de centre de service aux sinistrés aux deux(2) municipalités;

Considérant la présente démarche s'inscrit dans le cadre de l'adoption respective du plan de sécurité civile de chacune de nos municipalités ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser la présentation d'une demande commune d'aide financière pour l'achat d'une génératrice à la nouvelle caserne incendie par les municipalités Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village et paroisse. Que Mesdames Isabelle Dumont et Valérie Aubin sont autorisées à signer ladite demande d'aide financière.

Adoptée à la majorité des conseillers et conseillères. La conseillère Karina Poudrier est contre.

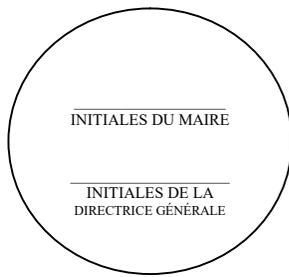
10. VOIRIE ET URBANISME

10.1 VENTE AÉROTHERME

2020.194

Considérant que les 2 aérottermes du garage municipal ont été changés pour des équipements plus performants ;

En conséquence, il est proposé par François Lupien, appuyé par Maureen Landry et résolu à l'unanimité d'offrir à la population les anciens équipements de



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

chauffage via une vente par appel d'offre en fixant le prix de départ à 200\$ pour le lot. L'annonce de l'appel d'offre sera affichée dans la prochaine édition du journal Le Rendez-Vous de décembre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.2 PROGRAMME AIDE A LA VOIRIE LOCALE

2020.195

Considérant que la municipalité de la Paroisse a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Daniel Dufort, appuyée par Maureen Landry et résolu à l'unanimité résolu et adopté que le conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil approuve les dépenses d'un montant de 16 000\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.3 PROGRAMME TECQ -2019-2023 ;

2020.196

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 002 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11 LOISIRS ; **11.1 BIBLIOTHÈQUE ;**

12. HYGIÈNE DU MILIEU ;

12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS SAINT-FRANÇOIS;

Rapport de comité

12.2 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - RÉVISION;

2020.197

Considérant que dans le cadre de la révision du Plan de gestion des matières résiduelle de la MRC Drummond, celle-ci demande aux municipalités des actions à poser dans les prochaines années afin de diminuer l'enfouissement ;

Considérant que plusieurs actions pourraient être élaborées en collaboration avec la Régie afin d'avoir un impact plus grand ;

Considérant que plusieurs municipalités de la MRC font partie de la Régie inter municipale de gestion des déchets du bas St-François;

Considérant que c'est la Régie qui demande et reçoit les subventions sur la performance ;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Éric Allard de suggérer à la Régie de de tenir une rencontre avec la MRC de Drummond et les municipalités membres afin de collaborer et d'établir des actions à inscrire à la Révision du PGMR et ainsi travailler en équipe afin de maximiser les retombés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

13. VARIA;

13.1 INSCRIPITON FORMATION Q2, R22;

2020.198

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu d'inscrire l'inspecteur à la formation au coût de 201\$ plus taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

13.2 RÉPARATION CAMION;



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

2020.199

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par François Lupien et résolu d'autoriser un montant de 823.67\$ plus taxes, pour la réparation du camion au garage Martin Allard.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

14. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS :

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

2020.200

Il est proposé par Maureen Landry et résolu de lever l'assemblée à 20h48.

Stéphane Dionne
Maire

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / secrétaire-trésorière